



# ADAPTATION ET RÉSILIENCE EN PRATIQUE : UN CADRE OPÉRATIONNEL POUR LES PRATICIENS EN VUE D'ACTION INTÉGRÉE, INCLUSIVE ET MENÉE PAR LA COMMUNAUTÉ

RÉSUMÉ



# À propos de NAbSA

NAbSA – Solutions fondées sur la nature pour l'adaptation au changement climatique : suivi et évaluation de l'impact – est un centre technique hébergé par l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN). Son programme de travail est élaboré en collaboration avec la communauté Partenariats pour le climat (P4C) d'Affaires mondiales Canada. La mission de NAbSA est d'accélérer la résilience climatique en Afrique subsaharienne grâce à des solutions fondées sur la nature (SFN) inclusives et sensibles au genre qui préservent la biodiversité, autonomisent les communautés et renforcent les résultats en matière d'adaptation.

En tant que centre, NAbSA soutient les efforts d'adaptation et de résilience dans l'Afrique subsaharienne en intégrant des actions climatiques inclusives, sensibles au genre et tenant compte de la biodiversité au cœur de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des projets. La NAbSA sert également de plateforme pour le renforcement des capacités, le partage des connaissances et l'influence politique. Elle documente les enseignements et les meilleures pratiques, organise des dialogues, met en relation des réseaux et présente des innovations aux niveaux national, régional et international, renforçant ainsi le rôle de la nature dans le renforcement de la résilience et la réduction de la pauvreté dans les communautés vulnérables.

2

## CONTACT

**Verónica Garcia Ruiz (IUCN)** [veronica.ruiz@iucn.org](mailto:veronica.ruiz@iucn.org)

**Zoe Jafflin (IUCN)** [zoe.jafflin@iucn.org](mailto:zoe.jafflin@iucn.org)

**Lena Maghraoui (IUCN)** [lena.maghraoui@iucn.org](mailto:lena.maghraoui@iucn.org)

## REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les personnes suivantes pour leurs contributions, leurs commentaires et leur soutien : Adriana Vidal (IUCN), Ali Raza Rizvi (IUCN), Christopher Roy (IUCN) et Coline Camier (Mission Inclusion). Nous tenons également à remercier tout particulièrement Sriyanie Miththapala, qui a fourni le contenu principal de ce document, ainsi qu'Alden Braul (Canadian Lutheran World Relief), Annick Gillard-Bailetti (Plan International), Elizabeth Cook (Alinea International), Enni Kallio (IUCN), Kerry Max (Affaires mondiales Canada), Leander Raes (IUCN), Michael Salomons (Banque canadienne de grains) et aux autres membres de l'équipe de révision de la NAbSA, dont les commentaires ont contribué à façonner le cadre sur lequel s'appuie le présent résumé. Les opinions exprimées ici ne reflètent pas nécessairement les positions officielles des organisations mentionnées. Ce texte est un résumé du document plus général sur le cadre opérationnel actuellement en cours d'élaboration, auquel ces contributeurs et d'autres personnes concernées participent activement.

# Introduction



© Mission Inclusion,  
Paysages marins régénératifs  
pour les populations, le climat  
et la nature (Comores)

D'après une étude récente, même si l'utilisation des combustibles fossiles cessait immédiatement, il y aurait encore 42 % de chances que les températures dépassent 1,5 °C d'ici 2100 ([Dvorak et al., 2022](#)). Les effets du réchauffement climatique et du changement climatique se font déjà sentir, entraînant des pertes et des dommages considérables pour les populations et les écosystèmes partout dans le monde ([GIEC, 2022](#)). Les mesures d'adaptation<sup>1</sup> et de résilience ne sont donc pas facultatives, elles sont essentielles.

1 L'adaptation au changement climatique est définie comme « le processus d'ajustement au climat actuel ou prévu et à ses effets, afin d'atténuer les dommages ou d'exploiter les opportunités bénéfiques » ([GIEC, 2022](#)).

Les crises du changement climatique, de la perte de biodiversité et du développement humain sont profondément liées. Cependant, elles sont souvent traitées de manière cloisonnée. Cette approche fragmentée peut entraîner des conséquences imprévues, des occasions manquées et des solutions à court terme. L'initiative « Solutions fondées sur la nature pour l'adaptation climatique » (NAbSA) vise à traiter conjointement ces crises interdépendantes et complexes. En soutenant la conservation, la restauration, la gestion et l'utilisation durables des écosystèmes, les praticiens peuvent renforcer la résilience humaine et celle de la biodiversité tout en apportant des avantages sociaux et économiques connexes.

**Le cadre opérationnel proposé offre une approche structurée, inclusive et fondée sur des données probantes pour concevoir et mettre en œuvre des actions nature-climat pour l'adaptation et de la résilience. Il s'appuie sur les outils et méthodes existants et les intègre. En intégrant la co-création, la prise en compte des questions de genre et l'inclusion sociale comme principes fondamentaux, le cadre garantit une répartition équitable des avantages et s'attaque activement aux déséquilibres de pouvoir. Il intègre également de manière intentionnelle et significative les voix, les connaissances et la direction des groupes marginalisés, notamment les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les peuples autochtones, tout au long du processus.**

4

Ce cadre s'aligne sur les trois conventions de Rio et soutient leur mise en œuvre : la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention des Nations unies sur la diversité biologique (CDB) et la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULD). Il met en œuvre les approches écosystémiques et fondées sur la nature<sup>2</sup> reconnues dans diverses résolutions et décisions.

L'adaptation au changement climatique, les avantages socio-économiques et la conservation des écosystèmes et de la biodiversité sont les piliers de cette approche. Le cadre met également l'accent sur les actions fondées sur les droits, menées localement et équitables entre les sexes, qui sont essentielles à l'efficacité et à l'équité.

2 La décision 15/8 de la CDB sur la biodiversité et les changements climatiques encourage les parties « à intégrer et à promouvoir, le cas échéant, des approches fondées sur la nature et/ou les écosystèmes pour l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction des risques de catastrophe » (CDB, 2023).

**L'objectif de ce cadre est de fournir des orientations pratiques étape par étape sur la manière de concevoir et de mettre en œuvre des mesures d'adaptation et de résilience. Il s'appuie sur les orientations existantes, telles que les critères des Amis de l'adaptation fondée sur les écosystèmes (EbA), et les traduit en une perspective plus granulaire et orientée vers l'action, ainsi qu'en mesures concrètes que les praticiens peuvent facilement mettre en œuvre dans divers contextes.**

Cette approche s'inspire du cycle d'adaptation standard ([CBD, 2019](#) ; [Adaptation Community, 2020](#) ; [GIZ, EURAC & UNU-EHS, 2018](#)), avec une étape préparatoire initiale facultative, comme indiqué dans ce résumé. Elle est conçue comme un processus itératif et cyclique axé sur le retour d'information, la gestion adaptative continue et l'apprentissage par l'expérience. Dans le cadre de ce processus, grâce au processus de suivi, d'apprentissage et d'évaluation (MEL) développé à l'étape 5, les communautés et les partenaires sont encouragés à examiner régulièrement les interventions, à revoir les étapes précédentes et à apporter les ajustements nécessaires si les actions ne répondent pas aux attentes. Il est essentiel

de noter que ce processus d'apprentissage et d'adaptation à chacune des étapes du cadre repose sur des approches participatives et menées localement. Ce cadre reconnaît que l'expérience et les connaissances de tous les membres de la communauté, en particulier des femmes, des peuples autochtones et d'autres groupes marginalisés, sont fondamentales pour la réussite des actions pour l'adaptation et la résilience.

Ce document de synthèse donne un bref aperçu du contexte dans lequel s'inscrivent les actions nature-climat pour l'adaptation et la résilience. Il présente également les crises interdépendantes auxquelles ces actions visent à remédier, les étapes

du cadre opérationnel et certaines des méthodologies que ce cadre recommande aux praticiens d'utiliser à chaque étape. Le document complet sur le cadre opérationnel fournit des explications plus complètes et des détails sur les méthodologies présentées ici, ainsi que d'autres outils. L'un des objectifs de ce cadre est d'améliorer **l'accessibilité** des actions intégrées en faveur de la nature et du climat pour l'adaptation aux organisations et aux acteurs disposant de niveaux de ressources différents. Le document complet

sur le cadre détaille donc les méthodologies qui peuvent être mises en œuvre dans des contextes où les ressources sont élevées, moyennes ou faibles.

Ce cadre est destiné à faire partie d'une boîte à outils qui comprend le présent document de synthèse, le cadre opérationnel complet avec des conseils détaillés d'experts sur chaque étape du cycle d'adaptation, un programme de formation pour les praticiens et une **plateforme en ligne** qui servira de référentiel pour les études de cas, les données,

le soutien technique et la documentation.

Le cadre et ses ressources supplémentaires ont été élaborés et conçus conjointement en consultation avec des experts de chez Affaires mondiales Canada, de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et de la communauté de l'initiative Partenariats pour le climat. Un groupe central d'environ douze personnes a joué le rôle de réviseurs principaux.



© Mission Inclusion,  
Paysages marins régénératifs  
pour les populations, le climat  
et la nature (Kenya)

**Ce cadre est un document évolutif. À mesure que des enseignements seront tirés de la mise en œuvre pilote de l'approche, le cadre évoluera pour refléter les réalités sur le terrain, en développant les meilleures pratiques et en tenant compte des commentaires issus du processus de consultation continu avec les praticiens.**

# Le contexte



© Plan International Canada,  
Conservation et gestion  
durable des écosystèmes  
côtiers et marins

7

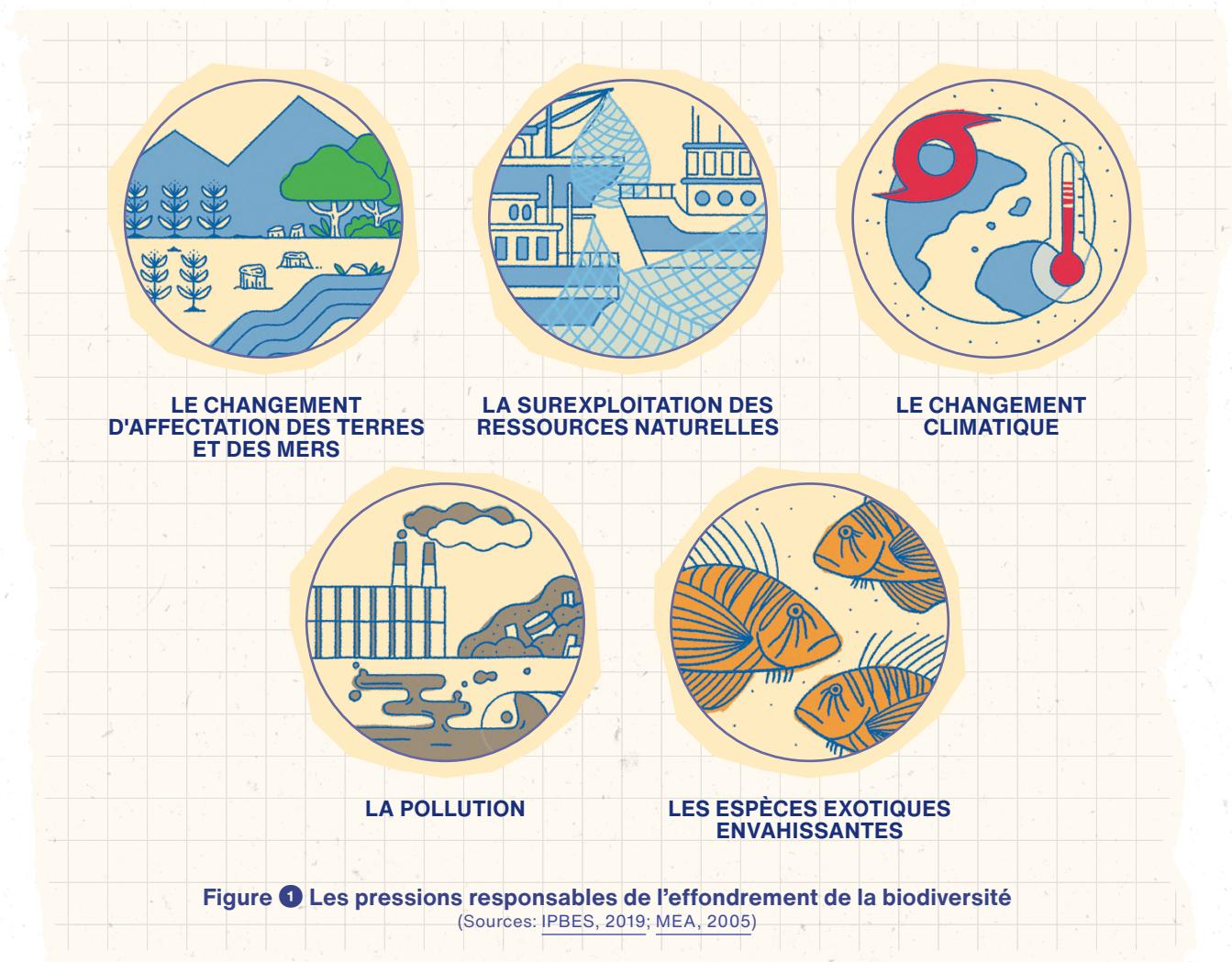
## LA CRISE CLIMATIQUE

Le réchauffement climatique dû au changement climatique anthropique provoque des changements omniprésents, étendus et rapides sur les terres, dans les océans et dans l'atmosphère ([GIEC, 2023](#)). Les impacts de ce réchauffement sur les populations et les écosystèmes sont bien plus étendus et graves que prévu ([WRI, 2023](#)). Les risques futurs devraient s'aggraver à un rythme accéléré à chaque augmentation supplémentaire du réchauffement.

## LA CRISE DE LA BIODIVERSITÉ

La biodiversité est le fondement de toute vie sur Terre (IPBES, 2019). Elle fournit aux humains ce dont ils ont besoin pour survivre, régule le climat en séquestrant le carbone et en renouvelant l'oxygène dans l'atmosphère, atténue les inondations, dégrade les déchets et pollinise les fleurs. Le taux mondial d'extinction des espèces est plusieurs fois supérieur à ce qu'il a été au cours des 10 derniers millions d'années et continue de s'accélérer, avec environ un million d'espèces actuellement menacées d'extinction (IPBES, 2019 ; Schickhoff et al., 2024). Ces déclins sont le résultat des facteurs directs de perte de biodiversité et de modification des services écosystémiques (voir figure 1).

8



**Figure 1** Les pressions responsables de l'effondrement de la biodiversité

(Sources: IPBES, 2019; MEA, 2005)

Alors que les effets du changement climatique et les activités anthropiques accélèrent la crise de la biodiversité, les écosystèmes de la planète perdent leur capacité à servir de puits de carbone et à fournir des services d'adaptation, aggravant ainsi les effets et les risques du réchauffement climatique (Pörtner et al., 2023).

## L'IMPACT SUR LES POPULATIONS

Tout comme les activités humaines contribuent à la fois à la crise climatique et à la crise de la biodiversité, ces crises interagissent négativement et se renforcent mutuellement, nuisant ainsi aux populations et à la société. Par exemple, les phénomènes météorologiques extrêmes induits par le changement climatique, tels que les inondations, entraînent des décès, des déplacements et la perte de logements, la perte de moyens de subsistance et d'actifs, ainsi qu'une augmentation correspondante des risques de violence basée sur le genre ([Castañeda et al., 2020](#)). La perte de biodiversité due au développement et à l'exploitation peut aggraver les risques climatiques pour les populations. Par exemple, la conversion des écosystèmes de zones humides en terres agricoles peut aggraver l'exposition aux effets du climat, notamment aux inondations.

Les effets des crises climatiques et de la biodiversité ne sont pas ressentis de manière égale. Les femmes, les peuples autochtones, les jeunes et d'autres groupes marginalisés sont souvent confrontés à des risques climatiques disproportionnés en raison des inégalités existantes en matière d'accès à la terre, aux espaces de prise de décision et aux ressources résilientes au climat. Ces pertes compromettent les rôles culturels, spirituels et économiques que joue la biodiversité dans la vie des peuples autochtones et des communautés locales. Les femmes peuvent être particulièrement touchées, car elles sont souvent les principales gardiennes des ressources naturelles, mais leurs connaissances et leur leadership restent sous-estimés ou invisibles. L'exclusion historique des groupes marginalisés limite également leur capacité à influencer les solutions mêmes qui sont conçues pour faire face aux crises.

9

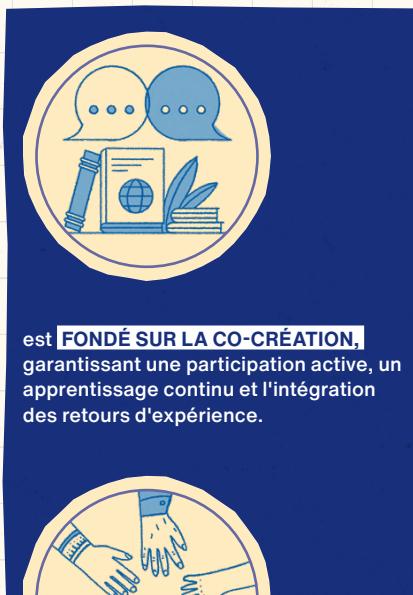
## LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La pauvreté et les inégalités sociales sont au moins en partie responsables des crises mondiales du climat et de la biodiversité. Les pressions économiques et sociales peuvent favoriser des pratiques non durables telles que la surexploitation des ressources naturelles et la faiblesse des systèmes de gouvernance. Il est essentiel de s'attaquer à ces inégalités structurelles, en renforçant la gouvernance inclusive, en valorisant la diversité des systèmes de connaissances et en favorisant un accès équitable aux ressources, pour assurer une adaptation durable. Le développement durable, associé à des mesures d'adaptation, de conservation et de restauration des écosystèmes, peut contribuer à lutter contre les facteurs sous-jacents du changement climatique et de la perte de biodiversité.

La NAbSA offre un cadre permettant de faire face à ces crises interdépendantes. Ces interventions peuvent renforcer la résilience tant des populations que des écosystèmes, en associant la justice sociale et la durabilité environnementale comme des objectifs qui se renforcent mutuellement ([GIEC, 2023](#) ; [World Resources Institute, 2025](#)).

# Les six principes fondamentaux du cadre opérationnel

CE CADRE



est **FONDÉ SUR LA CO-CRÉATION**, garantissant une participation active, un apprentissage continu et l'intégration des retours d'expérience.



est **AXÉ SUR LE LIEN ENTRE LA NATURE, LE CLIMAT ET LES POPULATIONS**, en intégrant des stratégies spécifiques et réalisables qui s'alignent sur cette triade dans la conception et la mise en œuvre des projets.



est **GUIDÉ PAR L'ANALYSE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX**, en identifiant les risques potentiels et les stratégies d'atténuation, afin de garantir que les interventions ne nuisent pas involontairement à l'environnement ou aux populations.



est **FONDÉ SUR LES DROITS, SENSIBLE AU GENRE (OU TRANSFORMATEUR) ET SOCIALEMENT INCLUSIF**, garantissant une participation et un leadership intentionnels et significatifs des groupes marginalisés, en particulier les femmes, les peuples autochtones, les jeunes et les personnes handicapées, à toutes les étapes. Ce principe nécessite d'identifier et de traiter les obstacles structurels, de valoriser la diversité des systèmes de connaissances et d'intégrer une analyse intersectionnelle et consciente du pouvoir dans la conception, la mise en œuvre et la gouvernance des projets.



est **À L'ÉPREUVE DU CLIMAT**, garantissant que les risques climatiques actuels et futurs liés aux interventions proposées dans le cadre du projet sont minimisés depuis les étapes de conception et de planification jusqu'à la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et l'apprentissage.



est **ALIGNÉ SUR LES POLITIQUES**, garantissant la cohérence avec les objectifs et cibles mondiaux établis, en particulier les Conventions de Rio, et contribuant à leur réalisation.



La **co-création** garantit que les actions sont adaptées au contexte, inclusives et fondées sur les connaissances locales. Elle favorise l'appropriation, l'équité et la durabilité à long terme en impliquant tous les acteurs, de la conception à la mise en œuvre de toute action en faveur de la nature et du climat, afin de s'assurer qu'elle répond à leurs besoins et à leurs priorités.



Les interconnexions complexes entre la biodiversité, le changement climatique et les personnes impliquent que les mesures d'adaptation et de résilience doivent intégrer les trois éléments dans **le lien entre la nature, le climat et les personnes**. Les mesures doivent simultanément soutenir l'intégrité écologique, l'adaptation au climat et les avantages sociaux et économiques connexes, sans les traiter comme des objectifs distincts.



**L'analyse des risques environnementaux et sociaux** garantit que les mesures ne créent pas de nouvelles vulnérabilités ou ne renforcent pas les inégalités existantes grâce à des mesures de protection et des processus de sélection.



Ce cadre nécessite une approche des interventions qui **tienne compte des questions de genre et soit socialement inclusive**. Lorsque les connaissances, l'expertise et les capacités des membres des groupes marginalisés, notamment les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les peuples autochtones, sont pleinement reconnues, valorisées et intégrées, les mesures d'adaptation et de résilience sont plus efficaces et ont plus de chances de réussir. En outre, la prise en compte des questions de genre et l'inclusion sociale garantissent que les groupes déjà vulnérables ne sont pas davantage marginalisés et peuvent participer activement aux mesures et en bénéficier de manière équitable.



Les mesures prises dans le cadre de ce dispositif doivent être **résistantes au climat**, c'est-à-dire qu'elles doivent être résilientes ou pouvoir être adaptées en fonction des impacts climatiques futurs. Afin de fournir des services d'adaptation à long terme, les écosystèmes et les mesures qui permettent de les restaurer et de les conserver doivent eux-mêmes être protégés contre les impacts climatiques.



Les mesures fondées sur les cadres politiques locaux, nationaux et mondiaux existants sont plus faciles à mettre en œuvre à grande échelle, à financer et à maintenir. **L'alignement sur les politiques** ouvre la voie à la reproduction, à l'adhésion des institutions et à l'intégration à long terme.

# Étape préparatoire facultative



© Sriyanie Miththapala (Pethie, Sénégal)

12

Cette étape préparatoire facultative permet d'évaluer la viabilité des actions sur un site donné. Même si un site est bien connu, ce cadre encourage vivement les praticiens à franchir cette étape initiale, car les évaluations précédentes n'ont peut-être pas examiné toutes les conditions favorables propres aux actions nature-climat.

## VOICI QUELQUES QUESTIONS CLÉS À SE POSER :

- Les risques et vulnérabilités actuels et futurs liés au changement climatique sont-ils observés sur le site ?
- Le site et ses environs fournissent-ils actuellement des services écosystémiques qui contribuent à remédier à ces vulnérabilités et à renforcer la résilience, ou pourraient-ils le faire s'ils étaient restaurés ?
- Existe-t-il des plans et des processus dans lesquels les interventions d'adaptation peuvent être intégrées ou créer des synergies ?
- Existe-t-il un soutien social et politique au niveau local et à des niveaux supérieurs pour s'engager dans des actions d'adaptation à la nature et au climat ?
- Existe-t-il un potentiel de financement adéquat pour soutenir une intervention ?

Si certaines de ces conditions ne sont pas satisfaites, les communautés et les partenaires peuvent faire une pause, adapter leur approche ou explorer d'autres possibilités. Si suffisamment de conditions sont satisfaites, les partenaires et les communautés peuvent passer à la première étape.



Les informations recueillies au cours de cette première étape du cadre constituent la base de toutes les étapes suivantes. À ce stade, les praticiens créent un catalogue d'informations sur les caractéristiques écologiques et climatiques du site, ainsi que sur les dynamiques sociales, politiques et économiques qui déterminent la vulnérabilité et la résilience.

13

Le premier élément de cette étape consiste à réaliser une **analyse approfondie des parties prenantes**. Ce cadre guide les praticiens tout au long du processus d'identification et d'engagement d'une série d'acteurs dont la participation sera essentielle à toutes les étapes de cette approche. Par exemple, impliquer les dirigeants communautaires, les étudiants universitaires et d'autres personnes ayant une connaissance des écosystèmes, de la flore et de la faune pertinents de la région dans la collecte de données plus tard dans cette étape peut faciliter l'accès aux informations écologiques et démographiques.

À ce stade, il convient de faire un effort particulier pour atteindre les groupes sous-représentés, notamment les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les personnes handicapées, grâce à des méthodes de facilitation adaptées à la culture et sensibles au genre. Leur participation ne doit pas se limiter à la consultation, mais être considérée comme une expertise fondamentale pour comprendre les systèmes écologiques et sociaux interconnectés, en particulier en ce qui concerne les vulnérabilités et les capacités d'adaptation différentes. Il est donc essentiel que tous ces acteurs soient identifiés et impliqués dès le début du processus, car les connaissances et l'expertise qu'ils apportent sont nécessaires pour éclairer chaque étape suivante du cycle d'adaptation.

### Les données collectées sur le contexte écologique doivent inclure :

- Les écosystèmes et la biodiversité du site, y compris leur étendue et la composition des espèces ;
- Les services que ces écosystèmes fournissent ou contribueraient à la résilience climatique s'ils étaient restaurés ;
- Les facteurs existants de perte de biodiversité et de dégradation des écosystèmes, y compris les impacts du développement et du changement climatique.

### Les données collectées sur le contexte climatique doivent inclure :

- Les connaissances locales, l'expérience des communautés en matière de gestion des risques climatiques et toutes les stratégies actuelles de gestion des ressources naturelles et d'adaptation mises en œuvre ;
- Les risques climatiques actuels et prévus (les impacts localisés seront évalués plus en détail à l'étape suivante).

### Les données collectées sur le contexte social, culturel, économique et politique doivent inclure :

- L'éventail des acteurs de la région, y compris les groupes de femmes et de jeunes au sein des communautés, la société civile, les gouvernements, etc., ainsi que des informations démographiques ;
- La manière dont les services écosystémiques sont accessibles, utilisés et gérés, y compris à des fins spirituelles ou culturelles, en accordant une attention particulière à la manière dont les modèles de dépendance, d'accès et de contrôle reflètent les inégalités liées au genre ou au pouvoir ;
- Les systèmes de connaissances traditionnels des peuples autochtones et des communautés locales, y compris les perceptions, les expériences et les stratégies d'adaptation différenciées des personnes de tous genres, des jeunes et des groupes marginalisés face aux risques climatiques ;
- Le contexte institutionnel et politique actuel, y compris les politiques climatiques locales, régionales et nationales, ainsi que les politiques et institutions liées à l'égalité des sexes et à l'inclusion sociale.



© Entraide universitaire mondiale du Canada et Centre d'étude et de coopération internationale, Adaptation climatique basée sur la nature dans les forêts guinéennes d'Afrique de l'Ouest (Ghana)

Ce cadre fournit des instructions claires aux praticiens sur la manière de collecter les données ci-dessus. Des méthodes telles que les discussions de groupe et les entretiens semi-structurés peuvent être utilisées pour les données socio-économiques, tandis que des évaluations rapides de la biodiversité et des analyses documentaires peuvent être utilisées pour collecter des informations sur les contextes écologiques et politiques, respectivement. Les praticiens peuvent ensuite intégrer les données sociales, économiques et environnementales clés dans **une carte SIG détaillée** afin de construire une compréhension holistique du site. Les couches cartographiques refléteront l'utilisation des terres, les cartes climatiques passées et actuelles, l'emplacement de la flore et de la faune endémiques et menacées, la densité de population et la pauvreté, entre autres informations, en tenant soigneusement compte des schémas spatiaux différenciés selon le sexe et le statut social.



ÉTAPE

2

## Évaluation des risques climatiques et des vulnérabilités

Au cours de cette étape, les données recueillies à l'étape 1 sont analysées afin de comprendre **les risques climatiques passés, actuels et futurs**, et de déterminer **qui et quoi sont les plus vulnérables et pourquoi**. Cela implique notamment de comprendre comment les dynamiques sociales locales – notamment celles liées au genre, à l'âge, au handicap et à l'appartenance à une communauté autochtone – influencent les différences en matière d'exposition, de sensibilité et de capacité d'adaptation.

Ce cadre guide les praticiens dans l'évaluation des risques climatiques, en fonction des sources de **vulnérabilité** et **d'exposition** dans les communautés et les écosystèmes. La vulnérabilité est déterminée par des facteurs tels que le revenu et la propriété foncière, ainsi que par des systèmes d'inégalité qui se recoupent, notamment le genre, l'âge, le handicap, la caste, l'origine ethnique et le statut juridique. L'analyse de la vulnérabilité des communautés et des individus tiendra également compte de facteurs tels que la dépendance à l'égard de services écosystémiques spécifiques et l'accès à l'information et au pouvoir décisionnel. L'évaluation de l'exposition des différents groupes tient compte des dimensions spatiales de la pauvreté, des inégalités entre les sexes, du régime foncier coutumier et des droits collectifs.

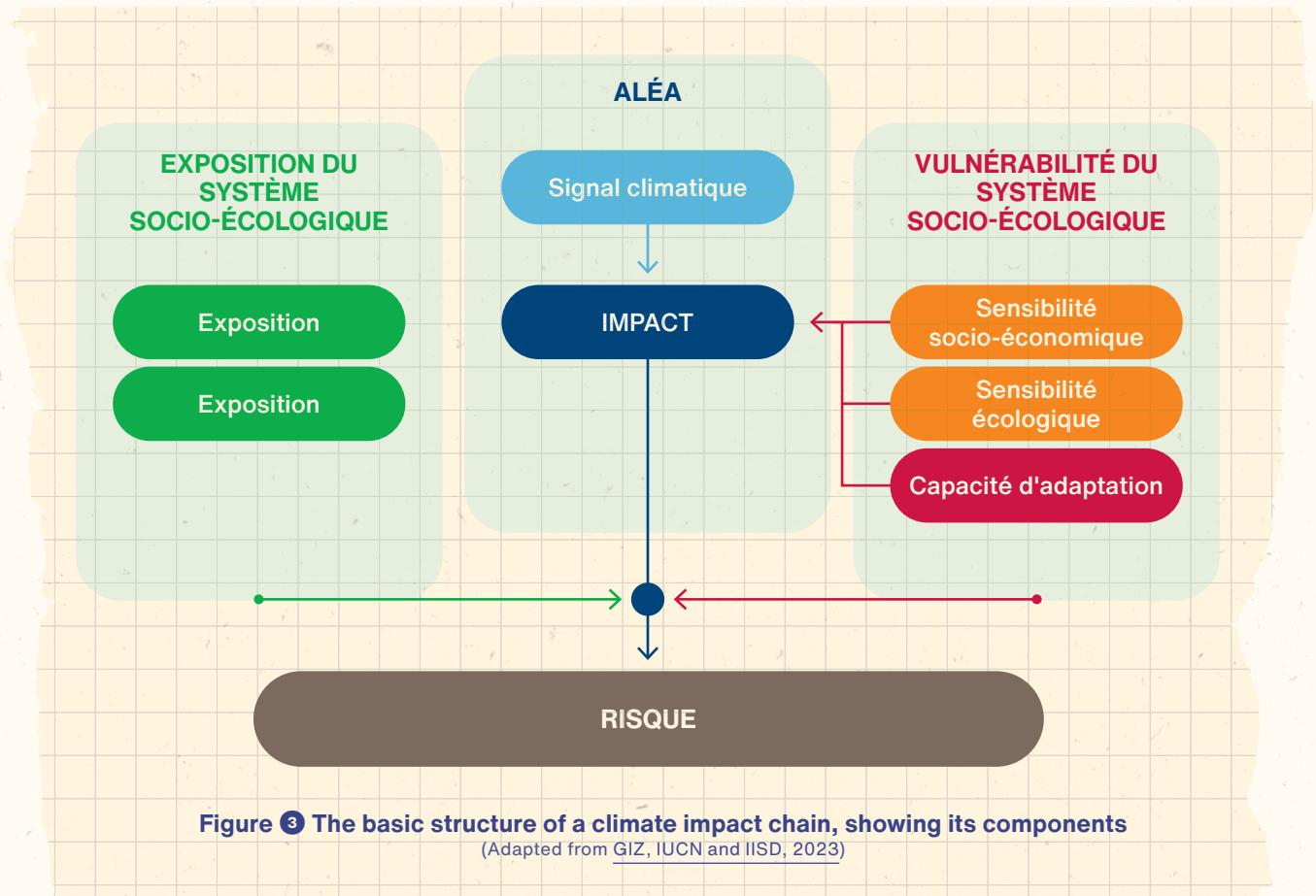
Il est essentiel que ces évaluations soient menées avec la participation significative de l'ensemble des acteurs afin de garantir l'inclusivité et une compréhension holistique du site. Le cadre fournit des instructions pour les méthodologies participatives, telles que l'évaluation participative de la vulnérabilité et des capacités. Pour faciliter cette participation, il est possible que les praticiens doivent revoir le changement climatique, ses impacts et les composantes du risque, en utilisant une terminologie accessible et non technique, avec les membres de la communauté.

Il est important de rappeler que les groupes vulnérables **ne doivent pas être considérés uniquement comme des victimes** : ils possèdent également des connaissances précieuses en matière d'adaptation et un potentiel de leadership. Le cadre exige **l'inclusion active et la reconnaissance de leurs contributions** tout au long des phases de co-création et de mise en œuvre. Cela signifie qu'il faut veiller à ce que les femmes, les jeunes et les autres groupes sous-représentés soient non seulement consultés, mais aussi impliqués dans la définition des critères de hiérarchisation, l'élaboration des cadres d'évaluation et la conduite des dialogues communautaires sur l'adaptation, entre autres contributions.



© Plan International Canada, Conservation et gestion durable des écosystèmes côtiers et marins

La prochaine étape consiste à combiner les informations identifiées dans **une chaîne d'impacts du changement climatique** (GIZ, UNEP-WCMC & FEBA, 2020; GIZ, EURAC & UNU-EHS, 2018).



Une chaîne d'impact du changement climatique est une carte visuelle ou conceptuelle montrant **l'aléa climatique, qui ou quoi y est exposé, pourquoi ces personnes ou ces éléments sont vulnérables et quels impacts (risques) sont susceptibles de se produire**.

Une fois ces éléments de risque identifiés, ce cadre indique aux praticiens comment ajouter des **indicateurs** contextualisés qui reflètent à la fois les conditions matérielles et la dynamique sociale. Par exemple, il peut être nécessaire de collecter des données sur le nombre de ménages, désagrégées par sexe du chef de famille, dans une zone particulière sujette aux inondations, ou sur

le nombre d'espèces de poissons qui dépendent d'une eau claire et non sédimentée, dans le cadre de l'évaluation de l'exposition. Le cadre encourage également l'utilisation d'indicateurs qui reflètent les **charges invisibles**, telles que le temps nécessaire à la collecte de l'eau après une inondation ou l'exposition à la violence basée sur le genre dans les abris temporaires, désagrégées par âge et par sexe. À l'étape 4, le cadre fournit des orientations sur la manière dont les données de référence collectées sur ces indicateurs peuvent être utilisées pour une évaluation de la vulnérabilité, afin de faciliter la sélection des mesures d'adaptation prioritaires.

ÉTAPE

3

## Identification des actions nature-climat

Cette étape s'appuie sur les informations recueillies lors de l'étape précédente pour **concevoir** des actions spécifiques visant à lutter contre les impacts identifiés du changement climatique sur les systèmes socio-écologiques du site. L'objectif de cette étape est de dresser une longue liste ou un catalogue d'actions potentielles, car ces possibilités seront évaluées et certaines seront sélectionnées pour être mises en œuvre à l'étape 4.



© Entraide universitaire mondiale du Canada et Centre d'étude et de coopération internationale, Adaptation climatique basée sur la nature dans les forêts guinéennes d'Afrique de l'Ouest

Même au cours de cette phase initiale de conception, ces interventions potentielles doivent être conçues dans le cadre **d'un processus inclusif, participatif et tenant compte des rapports de force**. Les interventions prioritaires pour la mise en œuvre seront tirées de cette liste. Il est donc essentiel que divers acteurs et parties prenantes soient impliqués, notamment les femmes, les peuples autochtones et les membres d'autres communautés marginalisées, afin de garantir que leurs besoins,

leurs vulnérabilités, leurs connaissances spécialisées et leurs capacités soient pris en compte et pleinement intégrés. S'ils ne sont pas pleinement intégrés, les actions risquent de renforcer les inégalités existantes et de négliger les opportunités innovantes. Cette étape est l'occasion de concevoir des actions résilientes au changement climatique et transformatrices en matière de genre, afin de lutter contre les inégalités sous-jacentes en matière d'accès, de pouvoir et d'autonomie.

Le cadre fournit aux praticiens des stratégies pour valider divers systèmes de connaissances, notamment les connaissances écologiques autochtones, la transmission orale et les rôles liés au genre dans l'alerte précoce, le stockage des aliments ou l'approvisionnement en eau, qui sont souvent négligés mais essentiels aux stratégies d'adaptation localisées.

À partir de la chaîne d'impact complète établie à l'étape 2, des actions potentielles peuvent

être conçues de manière collaborative en fonction des besoins et du contexte du site. Par exemple, les partenaires et les membres de la communauté peuvent choisir de mettre l'accent sur le renforcement des capacités pour la gestion communautaire des forêts, ou sur la réparation participative et la végétalisation des berges des rivières. À travers une étude de cas hypothétique, le document complet du cadre fournit des exemples sur la manière d'adapter les interventions d'adaptation au contexte local particulier.



© Martine Diassy, SOCODEVI, Natur'ELLES (Sénégal)

19

Les mesures bien élaborées à ce stade doivent tenir compte de **l'alignement des politiques** et de leur **intégration** dans les domaines sectoriels importants. Les interventions proposées doivent s'aligner sur les cadres mondiaux et nationaux établis, afin de garantir que les mesures locales contribuent directement aux objectifs et cibles plus larges en matière d'adaptation et de biodiversité. Cela inclut la cohérence avec les politiques ou les engagements en matière d'égalité des sexes et d'inclusion sociale, tels que les stratégies

nationales en matière d'égalité des sexes, les plans d'action, les cadres de droits ou les déclarations régionales. L'intégration de l'adaptation nature-climat dans des secteurs ou des domaines intersectoriels tels que la sylviculture, l'agriculture, la pêche, le développement durable et la santé permet d'accroître la visibilité et la sensibilisation à ces stratégies. De cette manière, les praticiens peuvent favoriser un environnement propice à l'intensification des actions existantes et à la mise en œuvre de nouvelles interventions.

ÉTAPE

4

## Hiérarchisation et sélection des actions

20

Toutes les actions identifiées à l'étape 3 ne seront pas également réalisables ou efficaces. Les actions possibles doivent être examinées afin de **hiérarchiser** certains sites, groupes et types d'intervention en fonction de divers critères.

À cette étape, la sélection et la hiérarchisation des actions doivent refléter les besoins, les aspirations et les connaissances de divers groupes, en particulier ceux qui sont les plus touchés par les effets du changement climatique et les moins représentés dans les processus de planification. En ce sens, pour une prise de décision véritablement participative, les relations de pouvoir différencierées doivent être prises en compte. Ce cadre recommande de prendre des mesures proactives pour impliquer les femmes, les peuples autochtones et d'autres groupes qui peuvent être confrontés à des obstacles à la participation et à l'engagement total. La manière dont les actions sont hiérarchisées peut soit renforcer les inégalités existantes, soit servir de levier pour modifier les rapports de force, en renforçant l'autonomie des groupes marginalisés par la reconnaissance de leurs connaissances et de leurs besoins.

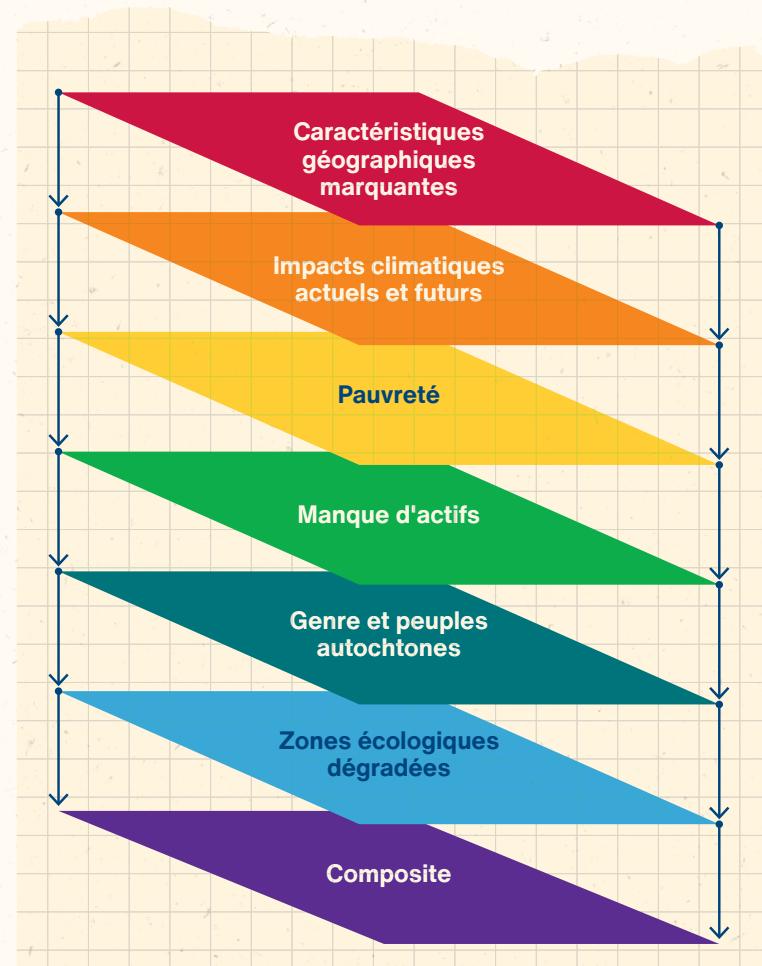
### Voici quelques critères clés à prendre en considération lors du processus de priorisation :

- Dans quelle mesure les interventions proposées respectent-elles les six principes fondamentaux du cadre ?
- Dans quelle mesure s'alignent-elles sur les plans, politiques ou processus locaux, régionaux ou nationaux existants ou créent-elles des synergies avec ceux-ci ?
- Dans quelle mesure sont-elles avantageuses en termes de coûts ?
- Dans quelle mesure les interventions proposées offrent-elles aux communautés locales des moyens de subsistance équitables, durables et résilients au changement climatique ?
- Dans quelle mesure reflètent-elles les priorités locales, compte tenu de l'accès et de l'utilisation des ressources, des rôles décisionnels et des risques climatiques différenciés selon le genre ?
- Comment les actions interagissent-elles avec les rôles traditionnels des genres ou l'utilisation du temps ? Par exemple, une augmentation disproportionnée de la charge de travail ou des tâches domestiques des femmes peut limiter l'adoption, la mise en œuvre ou la durabilité de certaines interventions.
- Dans quelle mesure les interventions remettent-elles en cause les normes discriminatoires ou renforcent-elles le leadership et l'autonomie économique des groupes marginalisés ?

L'adhésion de la communauté est essentielle. Les interventions qui ne répondent pas aux besoins de la communauté ou ne reflètent pas les priorités locales, en particulier celles des femmes, des peuples autochtones et d'autres groupes marginalisés, ont moins de chances de réussir ou d'être durables.

Le cadre propose plusieurs méthodes et outils pour le processus de hiérarchisation. Par exemple, la réalisation d'**une évaluation de la vulnérabilité** par le biais d'une analyse spatiale (cartographie SIG) peut être un outil rentable pour faciliter la prise de décision et la hiérarchisation des mesures d'adaptation. L'utilisation de logiciels spécialisés tels que ArcGIS ou QGIS pour superposer différents ensembles de données afin de les visualiser sur une seule carte (voir par exemple la figure 5) peut aider à identifier les zones géographiques prioritaires d'un site donné et les interventions correspondantes.

Ce cadre fournit également des conseils aux praticiens sur la manière dont ils peuvent utiliser au mieux les **méthodes d'évaluation non quantitatives** pour comprendre les évaluations et les priorités des différentes parties prenantes. Pour de nombreux groupes, notamment les femmes et les peuples autochtones, la valeur des écosystèmes et de leurs services peut être difficile à traduire en termes monétaires. Des approches telles que la cartographie et l'évaluation participatives peuvent aider à saisir cette importance. En outre, le fait d'impliquer les membres de la communauté dans le classement et la notation des actions potentielles en fonction des avantages connexes qu'ils perçoivent peut aider à identifier les actions préférées de certains groupes au sein de la communauté. Cela permet de garantir que toute une série de priorités sont représentées et que les avantages de la résilience climatique sont partagés, appropriés et mis en œuvre par les personnes les plus touchées.



**Figure 4** Exemple d'analyse de vulnérabilité visant à identifier les points chauds en matière de risques en ajoutant plusieurs couches cartographiques et en dérivant une couche composite.



© Mission Inclusion, Paysages marins régénératifs pour les populations, le climat et la nature (Tanzanie)



Au cours de cette étape, les progrès sont suivis depuis le point de départ jusqu'à l'objectif final afin de favoriser une gestion adaptative informée et de promouvoir la transparence et la responsabilité (GIZ, UICN et IIDD, 2023). Ce cadre recommande une approche fondée sur la théorie du changement pour le suivi. La théorie du changement progresse de manière logique grâce à une déclaration claire de l'objectif global, à l'identification des obstacles, à la définition des interventions avec leurs résultats attendus et leurs effets à court et à long terme, à l'impact global, à l'influence nationale souhaitée et à la contribution mondiale.

22

Les résultats des interventions doivent être alignés sur l'**Objectif mondial d'adaptation (OMA)**, ainsi que sur les engagements pris dans le cadre de dispositifs tels que le **Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal**, son **plan d'action pour l'égalité des sexes**, et le **partenariat ENACT**.

Cela garantit la cohérence entre l'action locale, les rapports nationaux et les objectifs mondiaux, démontrant ainsi comment les efforts au niveau communautaire contribuent aux objectifs mondiaux communs en matière de résilience, d'équité et de durabilité.

La théorie du changement s'appuie sur l'analyse de genre réalisée à l'étape 1. Elle doit inclure explicitement l'égalité des sexes et l'inclusion sociale comme dimensions centrales du changement transformationnel. Cela implique

d'identifier non seulement les obstacles techniques, mais aussi les obstacles structurels et normatifs à la participation et au leadership des femmes, des jeunes, des peuples autochtones, des personnes handicapées et d'autres groupes marginalisés. Ces considérations doivent éclairer à la fois les résultats et les voies d'impact, y compris la manière dont l'autonomie, l'accès et le pouvoir décisionnel devraient évoluer à la suite des interventions.

Sur la base des objectifs et des résultats définis, les praticiens peuvent sélectionner des indicateurs appropriés pour mesurer les changements résultant d'une intervention donnée. Le choix des indicateurs les plus pertinents pour un ensemble d'actions particulier nécessite un processus inclusif et participatif afin de garantir la prise en compte de la diversité des besoins et des priorités. Les différents

membres de la communauté peuvent également être en mesure d'identifier les indicateurs les plus utiles à collecter, grâce à leur connaissance approfondie du contexte écologique local.

Les données doivent être collectées **sur les résultats, à court et à long terme, et les indicateurs d'impact**, en utilisant à la fois des données qualitatives et quantitatives, selon le cas. Dans certains cas, les données peuvent être collectées directement, mais dans d'autres, il convient d'utiliser des indicateurs indirects, tels que des **indicateurs proxy et modélisés**. Ce cadre fournit des exemples et des conseils sur la manière d'élaborer ces indicateurs indirects afin de saisir les changements à long terme, même dans le cadre de périodes de mise en œuvre plus courtes. Des indicateurs indirects et proxy peuvent être nécessaires pour mesurer certains résultats en matière d'égalité des sexes et d'inclusion sociale, en particulier lorsque la collecte directe de données, par exemple sur la violence basée sur le genre, pourrait présenter un risque pour les membres de la communauté.

Le **suivi** doit commencer dès le début de la mise en œuvre, mais le processus de suivi doit être conçu pendant la phase de planification. Ce processus doit définir clairement **les rôles** en matière de **collecte et d'analyse des données**, la fréquence et les procédures de **collecte, la qualité, le stockage, l'analyse et la communication des données**.

Dans le cadre de ce plan, les praticiens doivent également identifier les facteurs sociaux pertinents à désagréger, tels que le genre, l'âge et l'origine ethnique, afin de saisir les rôles, les vulnérabilités et les impacts différenciés.

Le processus **d'évaluation** utilise les données de suivi collectées pour évaluer les résultats et tirer des enseignements (**GIZ, UNEP-WCMC et FEBA, 2020**). La plupart des actions menées par les bailleurs de fonds peuvent faire l'objet d'une évaluation externe, mais **l'évaluation interne est tout aussi importante**. Elle soutient **la gestion adaptive, valide** les décisions prises par la communauté et **renforce l'appropriation et l'autonomie**, notamment pour les femmes et les groupes marginalisés. Le cadre recommande la mise en

place de **mécanismes de retour d'information et de réclamation** accessibles et transparents afin de protéger les droits et d'améliorer la responsabilité. L'évaluation interne est également un point d'entrée essentiel pour exploiter les connaissances et l'innovation de la communauté.

À ce stade, un plan de **communication** explique clairement les objectifs de l'action et les avantages connexes escomptés, tout en garantissant des mises à jour régulières à tous les acteurs. Le plan doit définir les messages clés, les publics cibles et les canaux de communication, adaptés aux besoins en matière d'accessibilité, par exemple par le biais de radios communautaires dans les langues locales à des heures adaptées aux femmes. Le plan de communication doit être inclusif et adapté aux besoins d'information, aux préférences et aux limitations d'accès des différents groupes. Par exemple, les différences entre les sexes en matière d'accès aux médias, de niveau d'alphabétisation et de maîtrise de la langue doivent être prises en compte. La communication est un moyen de partager des informations avec les membres de la communauté et peut contribuer à remettre en question les stéréotypes néfastes, par exemple en mettant en avant le leadership des femmes et des acteurs marginalisés. Elle offre également l'occasion **d'élargir la base de données factuelles** sur les actions nature-climat intégrées en partageant les enseignements tirés avec l'ensemble de la communauté chargée de l'adaptation et de la résilience.



© Association de développement Terepeza et Banque canadienne de grains, Systèmes alimentaires respectueux de la nature pour l'adaptation au changement climatique (Éthiopie)

ÉTAPE

6

## Mise en œuvre des actions nature-climat

L'étape 6 met en œuvre toutes les étapes précédentes.



© Entraide universitaire mondiale du Canada et Centre d'étude et de coopération internationale, Adaptation climatique basée sur la nature dans les forêts guinéennes d'Afrique de l'Ouest

24

La première phase de la mise en œuvre consiste à **élaborer un plan d'action**.

Ce plan doit refléter les six principes fondamentaux du cadre, à savoir que les actions conçues dans le cadre de ce dernier sont co-crées, fondées sur les droits et adaptées au climat.

Un bon plan d'action **énoncera clairement les objectifs, les actions concrètes et les résultats, les effets et l'impact attendus de l'action donnée**. Le plan doit inclure un calendrier détaillant les délais pour la réalisation de ces actions et résultats, ainsi que les étapes importantes pour le suivi, l'évaluation et l'apprentissage.

En outre, le plan d'action doit **définir les rôles et les responsabilités** de tous les acteurs. Il est essentiel que la définition de ces rôles et responsabilités

soit le fruit d'un **processus collaboratif** impliquant tous les acteurs concernés, afin de garantir une répartition équitable du leadership, du pouvoir décisionnel et des avantages en termes de moyens de subsistance, en particulier pour les femmes, les peuples autochtones et les groupes marginalisés. Cela inclut une répartition équitable des rôles rémunérés et non rémunérés, la prise en compte des charges de soins existantes et des mesures visant à garantir que les femmes et les groupes marginalisés ne soient pas surchargés de

contributions volontaires sans reconnaissance ni compensation. Le plan doit s'attaquer activement aux inégalités entre les sexes et aux obstacles à la participation, tels que le temps, la langue, l'accès physique et les normes, et renforcer les capacités des membres de la communauté afin qu'ils puissent s'acquitter efficacement de ces responsabilités. Le cas échéant, les hommes influents, les chefs traditionnels et les acteurs religieux doivent également être délibérément impliqués afin de contribuer à faire évoluer les normes de genre restrictives et de permettre la participation des femmes à la gouvernance des ressources naturelles.

Une fois le plan d'action mis en œuvre, ses progrès doivent être suivis en permanence. Toute mesure qui s'avère inefficace ou ne répond pas aux attentes doit être rapidement adaptée, en pleine collaboration avec les partenaires, les parties prenantes et les détenteurs de droits, afin de garantir que l'action reste efficace, inclusive et résiliente. Si les réalités locales changent, il peut être nécessaire de revenir aux étapes précédentes, y compris l'étape 2, afin de réévaluer les risques climatiques émergents.



© M. Lamine Diop, SOCODEVI, Natur'ELLES (Sénégal)

**L'apprentissage et la gestion adaptive sont au cœur de ce cadre. Une évaluation itérative et une correction de cap sont essentielles pour assurer la résilience au changement climatique et garantir que les mesures restent pertinentes et bénéfiques au fil du temps. Les enseignements tirés de la mise en œuvre doivent être activement partagés avec les acteurs gouvernementaux et la communauté au sens large afin de renforcer l'apprentissage collectif, de débloquer des financements, de créer des partenariats et de permettre la mise à l'échelle des mesures efficaces aux niveaux régional, national et mondial.**

# Références

- Calvin, Katherine, Dipak Dasgupta, Gerhard Krinner, et al. 2023. *IPCC, 2023: Climate Change 2023: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [Core Writing Team, H. Lee and J. Romero (Eds.)]. IPCC, Geneva, Switzerland.* First. With Hoesung Lee. Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC). <https://doi.org/10.59327/IPCC/AR6-9789291691647>.
- Castañeda Carney, I., L. Sabater, C. Owren, and A. E. Boyer. 2020. *Gender-Based Violence and Environment Linkages*. IUCN. <https://portals.iucn.org/library/node/48969>.
- 'Climate Risk Assessment for Ecosystem-Based Adaptation: A Guidebook for Planners and Practitioners'. n.d. Accessed 20 October 2025. <https://climate-adapt.eea.europa.eu/en/metadata/guidances/climate-risk-assessment-for-ecosystem-based-apdatation-a-guidebook-for-planners-and-practitioners>.
- Dvorak, M. T., K. C. Armour, D. M. W. Frierson, C. Proistosescu, M. B. Baker, and C. J. Smith. 2022. 'Estimating the Timing of Geophysical Commitment to 1.5 and 2.0 °C of Global Warming'. *Nature Climate Change* 12 (6): 547–52. <https://doi.org/10.1038/s41558-022-01372-y>.
- EbA Mainstreaming Cycle - Adaptation Community*. 2020. December 17. <https://www.adaptationcommunity.net/ecosystem-based-adaptation/eba-mainstreaming-cycle/>.
- GIZ, EURAC & UNU-EHS (2018): Climate Risk Assessment for Ecosystem-based Adaptation – A guidebook for planners and practitioners. Bonn: GIZ. Available at: <https://www.adaptationcommunity.net/wp-content/uploads/2018/06/giz-eurac-unu-2018-en-guidebook-climate-risk-asessment-eba.pdf>
- GIZ, IUCN and IISD (2023). Ecosystem-based Adaptation: Working with nature to adapt to a changing climate. [Online course] Available at: <https://www.edx.org/course/ecosystem-based-adaptation-working-with-nature-to-adapt-to-a-changing-climate>

GIZ, UNEP-WCMC and FEBA (2020) Guidebook for Monitoring and Evaluating Ecosystem-based Adaptation Interventions. Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, Bonn, Germany. Available at [https://www.adaptationcommunity.net/download/ME-Guidebook\\_EbA.pdf](https://www.adaptationcommunity.net/download/ME-Guidebook_EbA.pdf)

IPCC, 2022: Summary for Policymakers [H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, E.S. Poloczanska, K. Mintenbeck, M. Tignor, A. Alegría, M. Craig, S. Langsdorf, S. Löschke, V. Möller, A. Okem (eds.)]. In: Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, M. Tignor, E.S. Poloczanska, K. Mintenbeck, A. Alegría, M. Craig, S. Langsdorf, S. Löschke, V. Möller, A. Okem, B. Rama (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, UK and New York, NY, USA, pp. 3–33, doi:10.1017/9781009325844.001.

IPBES. 2019. *Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. Zenodo. <https://doi.org/10.5281/zenodo.6417333>.

Pörtner, H.-O., R. J. Scholes, A. Arneth, et al. 2023. 'Overcoming the Coupled Climate and Biodiversity Crises and Their Societal Impacts'. *Science* 380 (6642): eabl4881. <https://doi.org/10.1126/science.abl4881>.

Schickhoff, Udo, Maria Bobrowski, Isis Offen, and Suraj Mal. 2024. *The Biodiversity Crisis in the Anthropocene*. 79–111.

Secretariat of the Convention on Biological Diversity (2019). Voluntary guidelines for the design and effective implementation of ecosystem-based approaches to climate change adaptation and disaster risk reduction and supplementary information. Technical Series No. 93. Montreal, 156 pages.

World Resources Institute (2023). *10 Big Findings from the 2023 IPCC Report on Climate Change*. March 20. <https://www.wri.org/insights/2023-ipcc-ar6-synthesis-report-climate-change-findings>.

ADAPTATION ET RÉSILIENCE EN PRATIQUE :  
**UN CADRE OPÉRATIONNEL POUR  
LES PRATICIENS EN VUE D'ACTION  
INTÉGRÉE, INCLUSIVE ET MENÉE  
PAR LA COMMUNAUTÉ**

